

Au Grand Conseil neuchâtelois : économies. - Sages-femmes. - Elevage du bétail et suffrage féminin

Autor(en): **Porret, Emma**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 392

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Vis ta vie; fais ta route; accomplis ton œuvre et ne t'inquiète pas du reste. Et toi aussi, tu connaîtras la paix, la joie, la plénitude.
Ch. WAGNER (L'Ami).

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregoy
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Au Grand Conseil Neuchâtelois

Economies. — Sages-femmes. — Elevage du bétail et suffrage féminin.

Séances pénibles que celles que vient de tenir le Grand Conseil neuchâtelois. A l'ordre du jour figurait principalement le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de dix-huit projets de lois et de décrets destinés à diminuer les dépenses de l'Etat; et cela, non plus par de simples compressions budgétaires, mais « par la diminution ou même la suppression de services publics considérés jusqu'ici comme nécessaires ».

Le gouvernement déplorait lui-même les rigueurs qu'il était obligé de proposer. Toutefois, sur un point, il en prenait allègrement son parti: à savoir, en ce qui concerne la suppression de l'allocation accordée aux communes qui subventionnent des sages-femmes. Il concluait en ces termes le paragraphe y relatif de son rapport.

« La mesure que nous préconisons aurait, sans doute, pour effet de diminuer le nombre des sages-femmes, mais la santé publique n'en souffrirait certainement pas; avec les moyens actuels de communication, le rayon d'activité des sages-femmes peut être étendu et, au surplus, il y a maintenant partout des médecins qualifiés en nombre suffisant. »

Lorsque cette proposition fut connue, elle suscita chez les femmes un émoi compréhensible. D'une part, une mère de famille de la campagne, de l'autre, une déléguée des sages-femmes, vinrent spontanément, et sans s'être concertées ni même connues, demander conseil et appui à l'Association cantonale pour le suffrage féminin. Celle-ci mit la question à l'ordre du jour de son assemblée annuelle; elle entendit un rapport qui établissait: 1^o que les sages-femmes, en dépit des facilités de communication, et en dépit des médecins, des hôpitaux et des maternités invoqués par le Conseil d'Etat, restent absolument nécessaires, surtout dans les régions écartées, 2^o qu'elles ne sauraient subsister sans l'allocation communale, dont l'Etat prenait jusqu'ici le 50 % à sa charge, et qui constitue pour la plupart d'entre elles le plus clair de leurs ressources. L'assemblée décida à l'unanimité d'envoyer une pétition au Grand Conseil pour solliciter de lui le maintien de la subvention, et d'engager diverses autres sociétés à faire de même. Seules, la Société mixte et la Société féminine d'Utilité publique suivirent cette suggestion. De leur côté, les sages-femmes firent quelques démarches, et écrivirent une lettre aux députés.

Au Grand Conseil, le 15 novembre, la proposition du Conseil d'Etat fut combattue par MM. les députés O. Graber, E. Bonjour et J. Juvet, ce dernier proposant de ne supprimer la subvention que pour les années 1934 et 1935. M. Renaud, chef du Département de l'Intérieur, se rallia à cet amendement, qui réunit 45 voix contre 45; le président départagea en faveur du projet du Conseil d'Etat, qui fut adopté par 51 voix contre 43.

La République réalisait par là une économie évaluée à 6400 fr. par le Conseil d'Etat. Quelques jours plus tard, le Grand Conseil maintenait une subvention de 15.000 fr. en faveur de l'amélioration du bétail. Ce contraste, plus douloureux encore que ridicule, fut immédiatement souligné par M. le député O. Graber.

La clef de ce problème, — qui n'a, pour nous suffragistes, plus rien de singulier, — fut lancée, sans que, certes, il y songeât, par le Chef du Département des Finances, alors qu'il s'agissait de la réduction de 5 % proposée par le Conseil d'Etat sur les traitements des fonctionnaires. Les députés socialistes auraient voulu établir une échelle qui eût exempté de réduction la classe XI, et limité à 2 % la réduction des classes X à VII. Le Chef du Département répliqua que toutes les catégories de fonctionnaires pouvaient sacrifier le 5 %: « La classe XI, Messieurs, c'est du personnel féminin », dit-il par trois fois

(glissant une fois, entre parenthèses: « et célibataire »). Et cet argument triompha.

En conclusion, il nous faut souhaiter que les communes fassent par elles-mêmes l'effort de rétribuer les sages-femmes dont elles apprécient les services; puis, que les sages-femmes se décident à se constituer en société, afin de sauvegarder les intérêts de leur profession. Enfin, l'Association cantonale pour le suffrage féminin s'est sentie honorée que, soit les mères de famille, soit les sages-femmes, lui aient témoigné leur confiance en faisant appel à son appui. Si cet appui a été inefficace, ce n'est pas faute d'efforts ni de compréhension; les intéressées s'en rendent compte; et cette aventure typique contribuera à leur ouvrir les yeux sur la valeur du droit de vote. En attendant le jour où son intervention ne sera plus nécessaire, l'Association cantonale pour le suffrage féminin ne peut que se féliciter de se voir de plus en plus considérée par les femmes comme leur porte-parole tout indiqué auprès des autorités.

EMMA PORRET.

Lire en 2^{me} page:

E. GÜD: *Le travail de nuit des femmes et la Cour de La Haye.*
Carrières féminines: *La femme médecin.*
Dr. Edouard BÉNÉS: *Ce que pense du vote des femmes un Ministre des Affaires Etrangères.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

In Memoriam: M^{lle} M. T. Schaffner; M^{lle} Maria Chapuis.
Les femmes au Reichstag.
D. GANFIELD FISHER: *Les enfants et les mères (suite et fin).*
Pour le Désarmement moral.
Blanche WEBER: *La IX^e Assemblée annuelle de l'Association suisse des Femmes universitaires.*
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Les féministes et l'art populaire. (Dalmatie, Lithuanie).*

AVIS IMPORTANT

Tous les nouveaux abonnés pour 1933 au MOUVEMENT FÉMINISTE recevront gratuitement les trois numéros à paraître durant le mois de décembre 1932, soit ceux des 3, 17 et 31 décembre.

L'Administration.

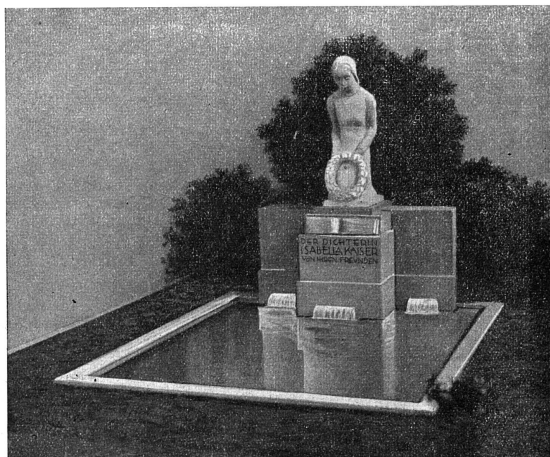
La „première dame des Etats-Unis“

Mme Franklin Roosevelt

N. D. L. R. — *Nous empruntons à notre confrère La Française l'évocation vivante et intéressante faite à son intention par Mme Puech de la personnalité de Mme Franklin Roosevelt, la femme du nouveau président des Etats-Unis, que Mme Puech a eu l'occasion de connaître lors d'un récent voyage outre-Océan.*

...Arrivant aux Etats-Unis pour une tournée de conférences organisée par l'Association des femmes universitaires, j'eus la surprise d'être saluée au bateau par une lettre datée de la « Executive Mansion » de l'Etat de New-York: Mme Roosevelt m'invitait à séjourner chez elle pendant mon passage à Albany. C'est, en effet, dans cette tranquille et ancienne ville d'environ cent mille habitants, distante de New-York de cinq heures de train, que le gouvernement de l'Etat de New-York a son siège, sa cour d'appel et ses services administratifs.

L'invitation de Mme Roosevelt était plus qu'un geste gracieux à l'égard de l'Association universitaire dont elle fait partie; il s'y mêlait, je pense, une discrète sympathie pour la France, où elle « a fait de fréquents séjours et dont elle parle la langue parfaitement, sans le moindre accent. De toutes les femmes de candidats passés ou présents à la présidence des Etats-Unis, elle est incontestablement la plus cultivée, la plus « racée » aussi: deux fois Roosevelt, par sa



Cliché Mouvement Féministe

Projet de fontaine commémorative d'Isabelle Kaiser, par Hans von Matt

Un Comité s'est formé pour élever à la mémoire de cette femme poète dans ce charmant village de Beckenried qu'elle a habité et où elle est morte, un monument dont nous reproduisons le projet. Toutes les admiratrices d'Isabelle Kaiser qui voudraient contribuer à cette manifestation peuvent s'adresser à ce Comité, dont le siège se trouve à Stans. (Compte de chèques postaux VII. 3372).

naissance et par son mariage, elle appartient à cette aristocratie américaine que forment les descendants des Hollandais fondateurs de la colonie au dix-septième siècle; elle en a conservé certains traits et ressemble un peu à Théodore Roosevelt, son oncle et non son père, comme on l'a écrit, mais avec une taille, une dignité et une élégance qui manquaient au Président.

Cette femme qui ne néglige aucun des devoirs de sa situation, s'est créée, en marge de ses fonctions représentatives, une activité personnelle qui étonnerait bien chez nous. Elle me raconta qu'elle passait deux jours par semaine à New-York, non seulement pour s'acquitter — et pour elle et pour son mari — des devoirs sociaux et mondains que l'infirmité de celui-ci ne lui permettait pas d'assumer, mais surtout pour ne pas sacrifier l'élément intellectuel et moral auquel elle tenait avant tout. Elle faisait, cet hiver-là, un cours de littérature dramatique dans un collège de jeunes gens de New-York, cours rétribué, bien entendu, de même que ses conférences, ses articles de journaux et de revues, et ceci par solidarité féminine, car elle n'entendait pas gâter le métier pour les femmes dont c'est le gagne-pain. Féministe, Mme Roosevelt était préoccupée, comme beaucoup de ses compatriotes, de trouver de nouveaux débouchés à l'activité des Américaines; pour se rendre compte de ce que celles-ci pouvaient donner dans le commerce et l'industrie, elle venait de monter une usine de meubles, à la tête de laquelle elle avait placé une de ses amies, mais dont elle s'occupait très activement.

Il suffisait de voir Mme Roosevelt chez elle pour se convaincre qu'elle ne sacrifiait pas non plus la famille à d'autres intérêts; ses fils étaient comme tous les jeunes Américains, in-

ternes dans un collège; sa fille venait de se marier — ce qui ne laissait pas de surprendre, vu l'air de jeunesse de la mère; elle avait donc des loisirs, tout en restant, auprès du gouverneur, la plus dévouée et la plus prévenante des épouses.

M.-L. PUECH.

Une consolation paradoxale

A propos du suffrage féminin ecclésiastique.

Une consolation... oui, quand bien même la nouvelle suivante que nous apporte notre confrère, le *Schweizer Frauenblatt*, n'est guère réjouissante. Lors d'une réunion ecclésiastique du district de Bulach (Zurich), un pasteur M. Hauri, ayant soulevé la question du suffrage des femmes dans l'Eglise, une opposition très violente se manifesta dans l'auditoire, surtout parmi la jeunesse, et une résolution fut votée contre le droit de vote et d'éligibilité des femmes, pour des motifs de foi chrétienne.

Ne prenons pas la peine ni de pardons notre temps pour discuter une assertion aussi absurde, qui ferait se demander si ceux qui la prendraient au sérieux savent vraiment de quoi ils parlent! Consolons-nous plutôt de cette mentalité si effrayante de la Suisse orientale par la constatation suivante: en Suisse occidentale, à Genève notamment, il y a vingt-deux ans que les femmes votent dans l'Eglise nationale, plus longtemps encore dans l'Eglise libre. Il y a neuf ans qu'elles sont éligibles dans les Conseils de paroisse de l'Eglise nationale, plus longtemps encore dans ceux de l'Eglise libre. Et ceci est devenu une chose absolument naturelle et courante, que personne n'a même l'idée de discuter, et les femmes s'en vont élire le pasteur de leur paroisse ou voter des modifications à la Constitution de l'Eglise, et participent aux débats des Conseils et y font entendre leur voix et y tiennent leur place, et il n'est pas une âme que nous sachions qui songe à revenir en arrière...

Alors, si à un bout de la Suisse on se cramponne à une opposition opiniâtre contre ce qui est entré tout naturellement dans les mœurs à l'autre bout de notre petit pays — ne voyons-nous pas là la preuve que les arguments contre une forme plus étendue de nos droits ne tiennent pas devant l'expérience? que de nombreux pays ont raison de nous

